

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 126 (2005)
Heft: 4

Rubrik: Communiqué agroscope

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.06.2025

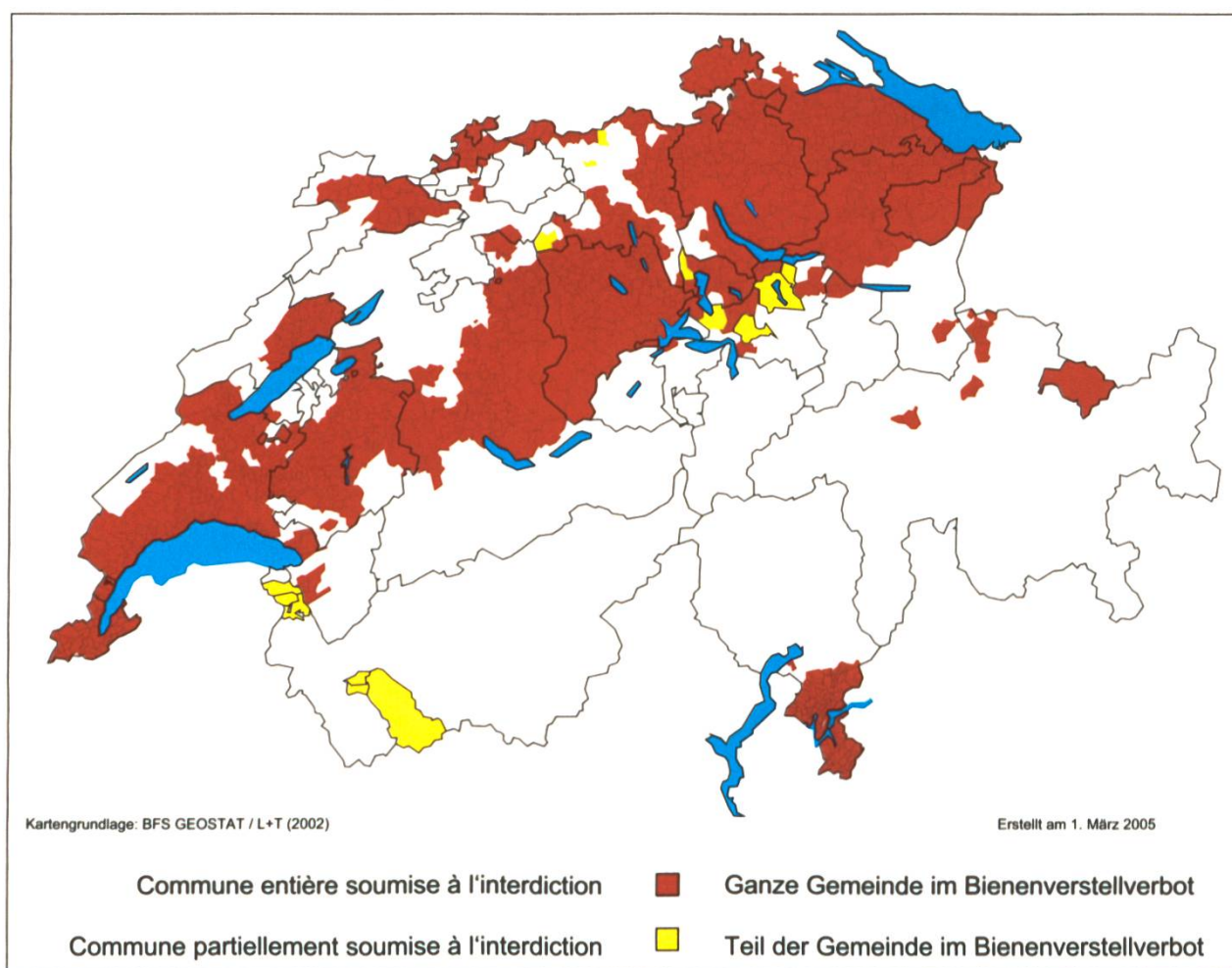
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Interdiction de déplacement d'abeilles 2005

Markus Bünler, Lukas Schaub – inspecteurs phytosanitaires –
Agroscope FAW et RAC

Mesures préventives contre la propagation du feu bactérien par les abeilles. Entre le 1er avril et le 30 juin ou selon la situation le 31 juillet, le déplacement de ruches d'abeilles à l'extérieur de la zone abeilles est interdit. En 2005 pour la première fois des communes des Grisons et de Nidwald ont été déclarées dans la zone d'interdiction de déplacement d'abeilles.

Le feu bactérien ne concerne pas directement les abeilles, mais menace les cultures fruitières. La limitation du déplacement d'abeilles vise à éviter la propagation de la bactérie agent du feu bactérien des régions atteintes vers des régions indemnes. L'apparition aléatoire et irrégulière rend une évaluation annuelle nécessaire. La zone d'interdiction de déplacement d'abeilles (zone d'interdiction) est composée de communes déjà déclarées l'année comme telles, ainsi que de nouvelles communes ayant eu des foyers l'année précédente et des communes à proximité de 3 km de foyers. La zone d'interdiction est de forme simplifiée et composée si possible de districts entiers.



Carte de la zone d'interdiction de déplacement d'abeilles en 2005.

L'ordonnance sur la protection des végétaux (SR 916.20 Art. 29 ff) du 28 février 2001 ainsi que la directive N° 2 de l'Office fédérale d'agriculture concernant la limitation temporaire du déplacement des abeilles d'une zone infestée de feu bactérien à une zone indemne du 5 mars 2002 prescrivent les mesures suivantes:

- Tout déplacement d'abeilles de la zone d'interdiction vers l'extérieur de la zone est interdit entre le 1^{er} avril et le 30 juin. L'interdiction peut être prolongée jusqu'au 31 juillet. Cette mesure concerne la transhumance, la vente ou la donation de ruches, de nucléis, d'essaims et de ruchettes de fécondation.

- Est excepté des ces mesures le déplacement des abeilles en dessus de 1200 m. Une autre exception est envisageable si on applique une période de claustration de deux jours.

Le déplacement à l'intérieur de la zone d'interdiction est autorisé, sauf si des restrictions cantonales s'appliquent. Les apiculteurs sont priés de déplacer les ruches avec précaution en évitant les périodes de grand risque d'infection par le feu bactérien.

Les services phytosanitaires cantonaux, en collaboration avec les services vétérinaires ainsi qu'avec les inspecteurs des ruchers, sont responsables de l'application des mesures. La liste des communes et des districts pour lesquelles l'interdiction de déplacement d'abeilles est en vigueur en 2005 est publiée dans le bulletin de l'office vétérinaire fédéral et est disponible sur internet (www.phytosanitaire.ch). Les services phytosanitaires peuvent également vous fournir cette liste ainsi que des informations actuelles sur le risque d'infection par le feu bactérien.

Liste des cantons et communes pour l'interdiction de déplacement d'abeilles 2005

Renseignement auprès des stations phytosanitaires et d'arboricultures cantonales

Fribourg: tout le canton à l'exception des communes:

Attalens, Aumont, Autavaux, Bollion, Bossonnens, Bussy (FR), Cerniat (FR), Châbles, Charmey, Châtel-Saint-Denis, Châtel-sur-Montsalvens, Châtillon (FR), Crésuz, Cugy (FR), Delley, Domdidier, Dompierre (FR), Estavayer-le-Lac, Fétigny, Font, Forel (FR), Frasses, Gletterens, Granges (Veveyse), Granges-de-Vesin, Jaun, Léchelles, Lessoc, Lully (FR), Mannens-Grandsivaz, Ménières, Montagny (FR), Montbovon, Montbrelloz, Montet (Broye), Morens (FR), Neirivue, Nuvilly, Portalban, Remaufens, Rueyres-les-Prés, Russy, Saint-Aubin (FR), Seiry, Sévaz, Vallon, Vesin.

Genève: tout le canton

Jura: Alle, Asuel, Bassecourt, Boécourt, Bourrignon, Bressaucourt, Charmoille, Châtillon (JU), Chevenez, Corban, Cornol, Courchapoix, Courfaivre, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Delémont, Develier, Ederswiler, Fontenais, Fregécourt, Glovelier, Mettembert, Miécourt, Montsevelier, Movelier, Ocourt, Pleigne, Pleujouse, Porrentruy, Rossemaison, Soutce, Soyhières, Undervevier, Vellerat, Vicques.

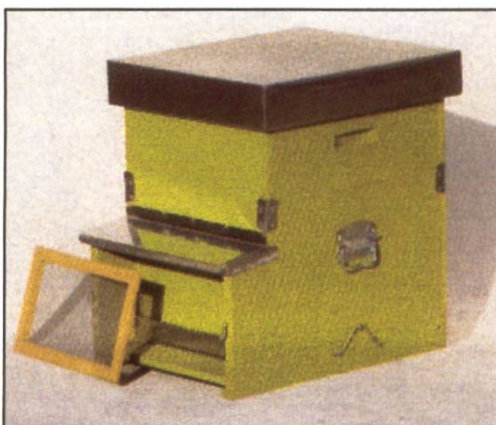
Neuchâtel: Auvernier, Bevaix, Bôle, Boudevilliers, Boudry, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Colombier (NE), Corcelles-Cormondrèche, Cornaux, Cor-tailod, Cressier (NE), Dombresson, Enges, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontaine-melon, Fontaines (NE), Hauterive, Le Landeron, Le Pâquier (NE), Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Lignièrès, Marin-Epagnier, Montmollin, Neuchâtel, Peseux, Rochefort, Saint-Blaise, Savagnier, Thielle-Wavre, Valangin, Villiers.

Vaud: tout le canton à l'exception des communes suivantes:

Agiez, assens, Avenches, Ballaigues, Bellerive (VD), Bercher, Bex, Bioley-Orjulaz, Bretonnières, Boulens, Bussigny-sur-Oron, Chabrey, Champmartin, Champtauraz, Chapelle-sur-Moudon, Château-d'Oex, Châtillens, Chavornay, Chesalles-sur-Oron, Chessel, Chevroux, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Concise, Con-stantine, Corcelles-près-Concise, Corcelles-près-Payerne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Cudrefin, Denezy, Donatyre, Eclagnens, Ecoteaux, Essertes, Etagnières, Faoug, Forel-sur-Lucens, Goumoens-la-Ville, Goumoens-le-Jux, Grandcour, Gryon, Jongny, Juriens, La Praz, La Rogivue, L'Abbaye, L'Abergement, Lavey-Morcles, Le Chenit, Le Lieu, Les Clées, Les Tavernes, Les Thioleyres, Leysin, Lignerolle, Lovatens, Malaplud, Maraçon, Martherenges, Missy, Montcherand, Montmagny, Mutruz, Noville, Oleyres, Ollon, Onnens (VD), Orbe, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, oulens-sous-Echallens, Palézieux, Payerne, Premier, Prévonloup, Provence, Rances, Rennaz, Romainmôtier-Envy, Rossinière, Rouge-mont, Rueyres, Saint-Barthélemy (VD), Saint-Légier-La Chiésaz, Sassel, Sergey, Trey, Treytorrens (Payerne), Valeyres-sous-Rances, Vallamand, Vallorbe, Vaulion, Vevey, Villars-le-Grand, Villeneuve (VD), Vuibroye.

Valais: Bagnes (Commune partiellement), Collombey-Muraz (Commune partielle-ment), Sembrancher (Commune partiellement), Vionnaz (Commune partiellement), Vollèges (Commune partiellement), Vouvry (Commune partiellement).

Markus Bünter und Lukas Schaub, Pflanzenschutzinspektorat Agroscope FAW, RAC



La ruche DB Lega

est à vendre au prix de **Fr. 240.-**
chez

André Thonney
1462 Yvonand
Tél. 024 430 12 88



A VENDRE

Ruches DB peuplées, 12 c

Abeilles carnioliennes, avec reine de station

Ruches DB vides, 12 c

avec hausses et nourrisseurs

Fernand Bovy, route des Arenys

1261 Le Vaud

Tél. 022 366 24 38 Fax 022 366 31 82

A VENDRE (dès avril-mai)

Nucléis race carniolienne

4 à 5 cadres Burki avec reine **Fr. 120.-**

Jean-Luc Meusy

Grands-Prés 15, 2854 Bassecourt

Tél. 078 847 17 14

A VENDRE (début mai)

Nucléis DB

Sur 6 cadres: **Fr. 200.-**

Martial Perrin

1428 Provence

Tél. 079 230 32 04

A VENDRE

Reines 2005

Nucléis race carniolienne

Cadres DB, reine P71

André Seiler

Route de l'Allex 7, 1880 Bex

Tél. 024 463 26 68

A VENDRE

10 ruches DB

12 c, peuplées

pour raison de santé

Pierre Vaudan

1947 Le Martinet

Tél. 027 776 16 75

A VENDRE

**Ruches
avec colonies**

DB 12 c et DT 11 c

Tél. 021 807 11 65

A VENDRE

Baticadre Nicot DB Hausse

Carton de 30 pièces: **Fr. 75.-**

Nucléis DB carniolienne

Tél. 026 918 55 43

A VENDRE

Beaux nucléis DB

avec reine Carnica de sélection

4 cadres couvain: **Fr. 180.-**

5 cadres couvain: **Fr. 210.-**

J.-J. Cettou, Chenarlier

1872 Massongex-Troistorrents

Tél. 024 477 40 63